



Peut il me licencier en etant enceinte?

Par **yoelle**, le **23/09/2008** à **01:51**

bonjour

je me permet de vous ecrire car aujourd'hui je reviens a mon travail apres 15 jours de maladie suite a une complication de ma grossesse(enceinte de 8 sem)

j arrive ce matin sur mon lieu de travail ou j y suis depuis deux ans

et a ma grande surprise personne ne me parle, je demande a mon responsable de m entretenir avec lui afin d avoir des explications j avais pris toutefois mes examens medicaux afin de lui prouver ma bonne foi ce qui a ete inutile car il m a di qu il n avait pas le droit je lui demande des explications.

Il me repond qu il faut remonter le probleme plus loin et que ca n a aucun rapport avec mon arret maladie

je lui demande de m aiguiller

il me repond que je ne fait pas ce qu il attend de moi et que je n ai plus selon lui les competences et la motivation de depart et que cela dure depuis 8 à 10 mois deja.

Je n ai jamais reçu quelconque plainte ou remarques des mes collegues de travail ni de lui d ailleurs je le precise, que de plus il pretend que je denigre mes collegues ce qui est faux. Il m a di aussi qu il fallait peut etre a un moment donné ce remettre en question et ce poser les bonnes questions.

je lui ai annoncer ma grossesse la premiere semaine de septembre et j ai ete mise en maladie la semaine d apres , je trouve quand meme bizarre qu il me reproche des faits non fondés d ailleurs juste quand je reviens de maladie.

il a aussi selon lui eu un entretien avec la hierarchie pour leur informer de mon incompetence. Fait bizarre aussi puisque je suis restée quand meme en cdd dans cette entreprise pendant un an. Je pense que mes competences ont pu etre jugés pendant cette periode.

j aurais aimé avoir quelques reponses a mes questions car il me fait peur et j ai l angoisse de perdre tous mes droits

1) Peut il me licencier en etant enceinte?

2) Quel recours ai je pour pouvoir faire face a lui?

Je tenez à préciser qu'il a fait craquer moralement déjà une des salariées qui avait quand même 14 ans d'ancienneté. Mais celle-ci en a eu marre et est partie.
Cordialement et merci d'avance de votre aide